

Edgar versus Caron.

Citation ; produite le 20 septembre 1892.

GUSTAVE HAMEL,
Secrétaire, C. R.

CANADA. }
Province de Québec, }
District de Québec. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc.

SALUT :—

En vertu de la commission royale émise sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada, nous constituant et nommant, nous, l'honorable Adolphe Basile Routhier, et l'honorable Melbourne M. Tait, juges de la cour supérieure en cette province, commissaires pour recevoir les témoignages sur la vérité ou la fausseté des accusations portées contre l'honorable sir Adolphe P. Caron, membre de la Chambre des communes et du gouvernement de la Puissance du Canada, et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour la dite Puissance du Canada, telles que relatées dans la première partie de notre dite commission, et en faire rapport à l'honorable secrétaire d'Etat de la Puissance du Canada.

A M. J. G. Scott, de la cité de Québec, secrétaire de la Compagnie de construction du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.

Nous vous commandons sous les peines de droit de comparaître devant nous en notre palais de justice, en la cité de Québec, à l'endroit des séances de la dite commission, à dix heures et demie de l'avant-midi, le vingt-unième jour de septembre courant, pour rendre témoignage dans cette affaire, et votre présence y sera requise jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré. Et nous vous ordonnons de plus d'apporter là et alors, et de produire tous contrats, sous-contrats et conventions concernant la construction, ou les affaires financières du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean ; ainsi que le livre des minutes et les livres de compte de la compagnie et tous livres indiquant la réception ou le transfert d'aucune des subventions fédérales.

Donné sous notre seing, en la cité de Québec, ce dix-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

A. B. ROUTHIER,
M. M. TAIT,
Commissaires.

Je soussigné, Olivier Brousseau, huissier juré de la cour supérieure pour la province de Québec, nommé pour le district de Québec, résidant en la cité de Québec, rue Saint-Gabriel, n° 16, certifie par le présent, sous mon serment d'office, que le dix-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, entre six et sept heures de l'après-midi, j'ai personnellement signifié la présente citation à M. J. G. Scott, de la cité de Québec, secrétaire de la Compagnie de construction du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, le témoin nommé d'autre part, à son domicile à Québec, en parlant à une personne raisonnable de sa famille, en lui délivrant une vraie copie certifiée de la présente et lui montrant là et alors le présent original.

QUÉBEC, 19 septembre 1892.

OLIVIER BROUSSEAU,
H. C. S.